



Mon assurance tout risque prend t-elle charge les dégâts matériel de mon véhicule suite à une conduite en état d'alco

Par **Chris63510**, le **17/12/2018** à **10:16**

Suite à un accrochage avec un tiers , étant dans un état d'alcoolémie mon assurance va t-elle prendre en charge les réparations de mon véhicule?

Par **youris**, le **17/12/2018** à **11:12**

bonjour,
cela dépend des causes d'exclusion contenues dans votre contrat d'assurance.
en général, la conduite en état d'ivresse exclut généralement toutes les garanties facultatives.
il est donc probable que les réparations de votre véhicule restent à votre charge.
salutations